SYSTÈME DE MANAGEMENT SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

DÉCLARATION DE TRANSPARENCE

Relative aux transferts de données de santé à caractère personnel (DSCP)

Conformément à l'exigence 31 du référentiel de certification HDS version 2

Etat	Création
Date	10/02/2026
Destinataire(s)	•
Rédaction	• CQO
Vérification	• CISO
Validation	• DPO

Table des matières

1 HISTORIQUE DES MODIFICATIONS 3

2 INFORMATION GENERALE 3

3 ACTIVITES HDS CERTIFIEES 3

4 OBJET DE LA DECLARATION 3

5 DECLARATION RELATIVE AUX TRANSFERTS HORS EEE 4

6 SOUS-TRAITANTS ET PRESTATAIRES TECHNIQUES 4

6.1 Recours à la sous-traitance 4

7 MESURES DE PROTECTION ET GARANTIES 4

7.1 Mesures techniques 4

7.2 Mesures organisationnelles 5

7.3 Engagement de souveraineté 5

8 ÉVALUATION DES RISQUES 5

9 ENGAGEMENT DE MISE A JOUR 5

10 DROITS DES PERSONNES CONCERNEES 6

11 CONTACT ET TRANSPARENCE 6

11.1 Délégué à la Protection des Données (DPO) 6

11.2 Référent Certification HDS 6

11.2.1 Demande d'information 6

12 DOCUMENTATION DISPONIBLE 7

13 REFERENCES REGLEMENTAIRES 7

14 DECLARATION D'ENGAGEMENT 7

1 HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Auteur	État	Modifications
0.1	10/02/2026	CQO	Création	
1.0	26/02/2026	CQO	Validation	Passage en référence

2 INFORMATION GENERALE

Organisme:	**CORELIA**
Numéro de certification HDS :	FR25/00000190
Organisme certificateur :	SGS
Date de certification:	17 octobre 2025
Date de publication:	17 octobre 2025
Dernière mise à jour:	17 octobre 2025

3 ACTIVITES HDS CERTIFIEES

1. Activité 1 : Mise à disposition de sites physiques
2. Activité 2 : Infrastructure matérielle
3. Activité 3 : Infrastructure virtuelle
4. Activité 4 : Plateforme d'hébergement d'applications
5. Activité 5 : Administration et exploitation du système d'information
6. Activité 6 : Sauvegarde des données de santé

4 OBJET DE LA DECLARATION

Conformément à l'exigence 31 du référentiel HDS V2 de l'Agence du Numérique en Santé (ANS), CORELIA rend publique la cartographie des transferts de données de santé à caractère personnel (DSCP) vers des pays n'appartenant pas à l'Espace Économique Européen (EEE).

Dans le cadre de cette même exigence, cette déclaration vise à garantir la transparence et la protection des données de santé confiées par nos clients, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et du Code de la Santé Publique.

5 DECLARATION RELATIVE AUX TRANSFERTS HORS EEE

À la date du **26/02/2026**, nous déclarons officiellement :

Aucun transfert de données de santé à caractère personnel (DSCP) n'est effectué vers un pays situé hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

Précisions :

Localisation des données : L'ensemble des données de santé hébergées sont stockées et traitées exclusivement sur le territoire de l'EEE

Localisation des infrastructures : Nos centres de données sont situés en : **France**

- Datacenter EQUINIX – Saint-Denis (93)
- Interxion – Ivry-sur-Seine (94)

Sauvegardes : Les sauvegardes des données de santé sont également localisées en : **France**

Personnel : Les équipes ayant accès aux systèmes d'information contenant les DSCP opèrent depuis : **France**

6 SOUS-TRAITANTS ET PRESTATAIRES TECHNIQUES

6.1 Recours à la sous-traitance

Aucun sous-traitant :

Nous n'avons recours à aucun sous-traitant dans le cadre de nos activités d'hébergement de données de santé.

L'ensemble de nos démarches et réalisation sont internalisées, nous faisons néanmoins appel à des moyens mis à disposition par des tiers :

- Datacenter
- Éditeur de logiciel
- Opérateur Télécom

7 MESURES DE PROTECTION ET GARANTIES

7.1 Mesures techniques

- Chiffrement des données en transit et au repos
- Contrôles d'accès stricts et authentification forte
- Traçabilité complète des accès aux DSCP
- Segmentation des réseaux et cloisonnement des données
- Sauvegardes chiffrées avec tests de restauration réguliers

7.2 Mesures organisationnelles

- Certification ISO 27001 : 2022 du système de management de la sécurité
- Formation continue du personnel sur la protection des données
- Procédures de gestion des incidents de sécurité
- Audits de sécurité réguliers (internes et externes)
- Conformité RGPD et Code de la Santé Publique

7.3 Engagement de souveraineté

Conformément aux exigences 28 à 31 du référentiel HDS V2, nous garantissons que :

- **Aucune donnée de santé n'est transférée hors EEE**
- **Aucun accès distant depuis un pays hors EEE n'est autorisé**
- **Aucune sujétion à une législation extra-européenne pouvant entraîner une violation des DSCP**
- **Totale maîtrise de la localisation et des flux de données.**

8 ÉVALUATION DES RISQUES

Conformément à l'exigence 5 du référentiel HDS V2, nous avons réalisé une analyse de risque approfondie incluant notamment :

- **Le risque de sujétion de l'hébergeur ou de ses sous-traitants à des législations extra-européennes**
- **Les risques d'accès non autorisés aux DSCP**
- **Les risques liés aux transferts de supports matériels**

Résultat de l'analyse : Aucun risque identifié de transfert ou d'accès imposé par une législation extra-européenne.

CORELIA est aligné sur la norme ISO/IEC 27005 et son approche structurée pour l'identification, l'évaluation et le traitement des risques liés à la sécurité de l'information de son organisation.

9 ENGAGEMENT DE MISE A JOUR

Cette déclaration publique sera **mise à jour** :

- En cas de modification de nos pratiques de transfert de données
- En cas de recours à de nouveaux sous-traitants
- En cas d'évolution de la localisation de nos infrastructures
- Au minimum une fois par an lors de la revue annuelle de notre SMSI

Toute modification sera publiée sur cette page et communiquée à nos clients.

10 DROITS DES PERSONNES CONCERNEES

Conformément au RGPD, les personnes dont les données de santé sont hébergées disposent des droits suivants :

- Droit d'accès aux données
- Droit de rectification
- Droit d'effacement
- Droit à la limitation du traitement
- Droit d'opposition
- Droit à la portabilité

Pour exercer ces droits, les personnes concernées doivent s'adresser au responsable de traitement (établissement de santé, professionnel de santé, etc.) qui a recours à nos services d'hébergement.

11 CONTACT ET TRANSPARENCE

11.1 Délégué à la Protection des Données (DPO)

Email : dpo@corelia.ai

Courrier : 7 Avenue Robert Schuman, 94150 Rungis

11.2 Référent Certification HDS

Email : dmr@corelia.ai

11.2.1 Demande d'information

Pour toute question concernant :

- Cette déclaration de transparence
- La cartographie détaillée de nos flux de données
- Les garanties de protection des DSCP
- Notre certification HDS

N'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées ci-dessus.

12 DOCUMENTATION DISPONIBLE

Sur demande de nos clients, nous pouvons fournir :

- Copie du certificat HDS en cours de validité
- Présentation des garanties (conformément au chapitre 8 du référentiel HDS V2)
- Rapport d'audit de certification HDS (modalités de consultation définies)

13 REFERENCES REGLEMENTAIRES

Cette déclaration est établie conformément à :

- **Exigence 31 du référentiel HDS V2 (version 2023)**
- **Articles L. 1111-8 et R. 1111-8 à R. 1111-11 du Code de la Santé Publique**
- **Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)**
- **Norme ISO/IEC 27001:2022 (Système de Management de la Sécurité de l'Information).**

14 DECLARATION D'ENGAGEMENT

CORELIA s'engage à :

- Maintenir l'absence de transfert de DSCP hors EEE
- Informer immédiatement ses clients en cas de modification de cette politique
- Mettre à jour cette déclaration publiquement et sans délai en cas de changement
- Respecter l'ensemble des exigences du référentiel HDS V2
- Garantir un niveau de protection maximal des données de santé confiées

Pour la direction de CORELIA

Document public

Accessible librement sur **www.corelia.ai**

Conformément à l'exigence 31 du référentiel HDS V2 - Agence du Numérique en Santé (ANS)